

## Ce que les gens disent au sujet du droit de suite

### Les artistes en arts visuels

« Le Droit de suite, c'est plus juste pour un artiste. Un artiste travaille plusieurs années, et il est certain que ses œuvres prennent de la valeur. Pourquoi n'en profiterait-il pas ? »

-Claude Tousignant, Montréal, Québec, lauréat du Prix du Gouverneur général

« Après la perte de mon mari, j'ai dû apprendre à jouer le rôle des deux parents ; j'ai fait appel à mes talents artistiques. J'appuie l'idée du Droit de suite. Cela améliorerait vraiment les choses, tous ces artistes pourraient tirer davantage profit de leur travail. »

-Kenojuak Ashevak, (1927-2013), lauréate du Prix du Gouverneur général et Compagnon de l'Ordre du Canada, Cape Dorset, Nunavut

« Une des œuvres que j'avais produites en 1956 et que j'avais offerte à un ami a été vendue par un de ses héritiers lors d'une vente aux enchères, pour près de 86 000 dollars. Cette revente ne m'a pas rapporté un sou... Certains s'enrichissent grâce à mes œuvres alors qu'à 85 ans, je me trouve dans une situation de grande insécurité. »

-Marcel Barbeau, Officier de l'Ordre du Canada, Montréal

« J'aimerais qu'on reconnaisse le travail de l'artiste. Cette œuvre n'existerait pas si l'artiste ne l'avait pas créée ! dit Rita Letendre. Sans artiste, il n'y aurait pas d'œuvre, et sans œuvre, pas de marché. C'est une excellente idée qu'on redonne une portion des profits à l'artiste, c'est une question de respect. »

-Rita Letendre, lauréate du Prix du Gouverneur général, Officier de l'Ordre du Canada, Toronto

« [Le droit de suite] est un outil formidable pour que les artistes puissent profiter des retombées de leur travail acharné, de leur engagement et, souvent, du labeur de toute une vie. Dans mon cas, ce n'est que tard dans la vie que j'ai atteint une certaine réussite. Aujourd'hui âgée de 92 ans, je survis à l'aide d'une petite retraite et de rendements d'investissements qui vont s'amenuisant. J'aurais vraiment apprécié avoir une petite source de revenu supplémentaire. »

-Daphne Odjig, membre de l'Ordre du Canada, lauréate du Prix du Gouverneur général

« Je suis totalement en faveur de la proposition consistant à faire bénéficier les artistes du droit de suite. Cette proposition semble bien modeste compte tenu du fait que l'accroissement de la valeur de leurs œuvres est essentiellement le fruit d'efforts accomplis durant de longues années. Souvent, les œuvres des débuts de la pratique d'un(e) artiste sont vendues à de très bas prix, leur auteur n'ayant pas encore acquis une solide réputation. Au fil des ans, à des rythmes divers, certains artistes, au prix d'un dur labeur et d'une grande persévérance, voient la valeur initiale de certaines de leurs œuvres multipliée plusieurs fois. Un acheteur qui revend une telle œuvre peut réaliser un coup d'argent, ou du moins faire un profit appréciable. Partager une telle manne avec l'artiste qui en est la source principale en lui offrant une modeste ristourne de 5% ne me semble pas d'une très grande générosité, mais ce serait un début. »

- Joe Fafard, membre de l'Ordre du Canada, Lumsden, Saskatchewan

« J'ai vu mon œuvre s'apprécier à un taux très important. Une de mes peintures, réalisée en 1966 et qui s'était vendue 40 dollars, est aujourd'hui évaluée à 20 000 dollars. À mesure que nous vieillissons, il devient de plus en plus difficile de trouver l'énergie nécessaire pour produire suffisamment d'œuvres afin de pouvoir vivre décemment. »

-Mary Pratt, artiste, Compagnon de l'Ordre du Canada, Terre-Neuve

« Le Droit de suite est extrêmement important. Le Canada devrait être un modèle en matière de droits des artistes. »

-David Blackwood, Membre de l'Ordre du Canada, Port Hope, Ontario, et Wesleyville, Terre-Neuve

« J'accueillerais très favorablement l'introduction du droit de suite. »

-Christopher Pratt, Compagnon de l'Ordre du Canada, Mount Camel, Terre-Neuve-et-Labrador

### **Commentaires de marchands d'art et de collectionneurs canadiens**

« Les maisons de ventes aux enchères profitent depuis trop longtemps de la vente d'œuvres d'artistes canadiens célèbres sans donner rien en retour. Le Canada doit faire plus pour protéger ses artistes et leur accorder un Droit de suite est le premier dans cette direction. »  
– Gordon Gothreau, qui dirige le département d'art contemporain de Richies

« Nous collectionnons des œuvres d'art depuis 50 ans, et j'ai toujours porté un intérêt particulier à la carrière de jeunes artistes canadiens dont nous acquérons des pièces. Nous avons donné des centaines d'œuvres de ces artistes au Musée des beaux-arts du Canada, à la Galerie d'art Beaverbrook, au Musée des beaux-arts de l'Alberta, à la Galerie d'art de l'Université Carleton et à la Galerie d'art d'Ottawa. Toutefois, ce n'est pas suffisant pour appuyer leur carrière. Les artistes ont besoin de retombées plus directes ; pour soutenir nos artistes, il est essentiel d'introduire au Canada le Droit de suite applicable à la revente des

œuvres d'art. »

– Glenn et Barbara McInnes, Ottawa

« Pourvu que le droit de suite de l'artiste soit appliqué équitablement, j'y serai favorable. Le fait de verser un pourcentage à l'artiste lors de la revente de ses oeuvres ne constituerait pas un fardeau pour nous. Bien sûr, il importe que la paperasse qui en découlera ne soit pas trop lourde ou complexe à traiter. Si cet aspect est pris en compte, cela aidera à l'établissement du Droit de suite. Une économie de l'art en bonne santé est profitable pour les distributeurs comme pour les artistes. »

– Darrell Bell, de la Darrell Bell Gallery, Saskatoon, Membre de l'Association des marchands d'art du Canada

« À la Galerie Cube, nous nous engageons à honorer l'artiste à l'origine de l'œuvre, au moyen du Droit de suite, et il me semble que toutes les galeries et tous les marchands devraient faire de même. Non seulement j'appuie l'introduction du Droit de suite dans la loi, mais Cube paie déjà à l'artiste des droits de suite. Depuis nos débuts, il y a neuf ans, nous versons un pourcentage à l'artiste, qu'il s'agisse de la revente d'œuvres tirées de nos propres collections ou de notre exposition-vente annuelle. Pour moi, cela se passe de discussion : c'est tout simplement la bonne chose à faire. »

– Don Monet, Cube Gallery, Ottawa

« Je suis tout à fait en faveur du droit de suite, je ne vois pas comment il pourrait avoir un impact sérieux pour un marchand d'art ou une maison d'enchères, dit Y.M. Whelan, de la galerie yumart, à Toronto. Il s'agit d'un geste juste et éthique qu'il faut poser. Sans artistes pour réaliser les œuvres, les commerçants et les maisons d'enchères n'auraient rien à vendre. »

– Y.M.Whelan, yumart, Toronto

« J'ai un intérêt soutenu pour le développement d'un marché de l'art solide, en particulier ici, dans le Nord. Or, cela ne peut se produire que si toutes les parties concernées bénéficient de l'accroissement de la valeur des œuvres d'art ».

– Joan Ferneyhough, Ferneyhough Contemporary, North Bay, Ontario

« Je suis tout à fait favorable au droit de suite. Il semble raisonnable que les artistes puissent recevoir une part des fruits de leur propre réussite. A titre de galeriste commercial à Hamilton, j'ai effectué peu de transactions sur le marché secondaire, mais ce secteur ne peut que se développer dans l'avenir. »

– David Brace, b contemporary fine art, Hamilton

« Les Centre des arts et de la culture du Nord mettra bientôt en vente sur eBay certaines des œuvres d'art en sa possession en vue d'une collecte de fonds. Nous avons décidé de verser 5 % des ventes à chacun(e) des auteur(e)s de ces œuvres, car non seulement nous pensons qu'il s'agit d'une façon importante – bien que modeste – de reconnaître la contribution des artistes à l'expérience culturelle collective, mais aussi parce que chez nous, dans le Nord, l'instauration du droit de suite constituerait un énorme avantage pour la survie de notre patrimoine

artistique. Nous pensons qu'il serait également profitable à nos jeunes artistes de se voir confirmer qu'il est possible de mener une carrière d'artiste et d'en tirer un revenu suffisant pour pourvoir à ses besoins et à ceux de sa famille. »

– George Lessard, Centre des arts et de la culture du Nord, Yellowknife

### **Commentaires de professionnels du marché de l'art en Angleterre**

« Les ventes sont demeurées aussi vigoureuses depuis l'entrée en vigueur de la loi. Les clients n'ont pas mentionné qu'ils refusaient d'acheter à cause des redevances. En fait, cette loi n'a pas suscité beaucoup de débats. »

– Glenn Scott-Wright, Victoria Moro Gallery, London, England

« Nous avons eu deux saisons très réussies, et la loi sur le droit de suite n'a pas eu d'effet notable, » selon un porte-parole de Christie.

– Huffington Post, septembre 2012

### **Le gouvernement du Nunavut**

« Les artistes inuits ont offert à un public international leur vision du monde, et construit un secteur économique qui crée des emplois et qui se traduit par des dizaines de millions de dollars chaque année investis dans l'économie du Nunavut. Aujourd'hui, nous ajoutons notre voix pour appuyer le droit de suite de l'artiste, et pour inciter le Canada à adopter une loi essentielle en ce sens. »

– Peter Taptuna, ministre du Développement économique et des Transports

### **Appuis d'organismes du milieu des arts pour le droit de suite**

L'Académie royale des arts du Canada  
Fédération canadienne des métiers d'art  
La Conférence des collectifs et des centres  
d'artistes autogérés  
The Alliance of Canadian Cinema,  
Television and Radio Artists  
La Fédération canadienne des musiciens  
La Ligue canadienne des compositeurs  
The Creators Copyright Coalition  
Access Copyright  
La Nunavut Arts and Crafts Association  
Visual Arts Alberta  
Visual Artists Newfoundland and Labrador  
CARFAC Colombie-Britannique  
CARFAC Saskatchewan

CARFAC Manitoba  
CARFAC Ontario  
CARFAC Maritimes  
Illustration Québec  
Le DAMI© - une coalition québécoise  
d'associations d'artistes et de sociétés de  
gestion du droit d'auteur.